



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 juin 2016, 17h35

Succès de l'augmentation de capital de 210 M€, portant à 369 M€ le montant des fonds propres levés depuis début 2016¹

***Demande totale de 276 millions d'euros
Taux de souscription de 131%***

Altarea Cogedim annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital, à l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 3 juin 2016, avec un taux de souscription représentant 1,3 fois le montant de l'augmentation de capital.

C'est ainsi 210 millions d'euros additionnels qui viennent renforcer les fonds propres du Groupe, portant à 369 millions d'euros le montant total des fonds propres levés depuis le début de l'année 2016¹.

Le Groupe dispose désormais de ressources accrues pour poursuivre sa stratégie de développement, tout en maintenant une structure financière solide.

Alain Taravella, Président Fondateur d'Altarea Cogedim, commente : « *Le succès de l'augmentation de capital témoigne de la confiance de nos actionnaires dans la stratégie de croissance d'Altarea Cogedim. Notre modèle de développement équilibré et créateur de valeur dans la durée nous permet de confirmer notre objectif de FFO part du groupe de +15 à +20% pour 2016, ainsi que la distribution d'un dividende de 11€ minimum pour les deux années suivantes. Je tiens à remercier nos actionnaires pour leur soutien et leur loyauté envers notre société et leur adhésion au projet de développement du groupe.* »

Détail de l'opération

L'augmentation de capital d'Altarea Cogedim avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** ») des actionnaires a été lancée le 20 mai 2016 pour une période de souscription courant jusqu'au 3 juin 2016.

Le montant final brut de l'opération s'élève à 210 423 920 euros et se traduit par la création de 1 503 028 actions nouvelles émises à un prix unitaire de 140 euros.

¹ 31,7 millions d'euros d'augmentation de capital réservée dans le cadre de l'acquisition de la société Pitch Promotion, 126,9 millions d'euros de renforcement des fonds propres dans le cadre de l'option de paiement du dividende 2015 en titres, et 210,4 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital.



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

La demande totale, qui s'est élevée à 275,6 millions d'euros, a été supérieure de 65,2 millions d'euros à l'objectif visé, soit un taux de souscription de 131%. 1 484 329 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 98,76% des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 484 549 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement satisfaite à hauteur de 18 699 actions nouvelles.

Le règlement-livraison ainsi que l'admission aux négociations des actions nouvelles sur Euronext Paris interviendront le 15 juin 2016 sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000033219). Les actions nouvelles porteront jouissance courante.

A l'issue de cette opération, le capital social d'Altarea Cogedim sera composé de 15 030 287 actions.

Cette opération a été dirigée par Morgan Stanley et Société Générale Corporate & Investment Banking agissant en tant que Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Le prospectus relatif à cette opération a fait l'objet du visa n°16-185 de l'Autorité des marchés financiers en date du 19 mai 2016. Altarea Cogedim attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés dans ce prospectus.

Calendrier financier

Date de publication des résultats semestriels : jeudi 28 juillet 2016 après bourse

A propos d'Altarea Cogedim - FR0000033219 - ALTA

Altarea Cogedim est un acteur de référence de l'immobilier. A la fois foncière de commerce et promoteur, il est présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier : commerce, logement, bureau. Il dispose pour chacun de l'ensemble des savoir-faire pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. Présent en France, en Espagne et en Italie, Altarea Cogedim gère un patrimoine de centres commerciaux de 4,4 milliards d'euros. Coté sur le compartiment A d'Euronext Paris, Altarea affiche une capitalisation boursière de 2,2 milliards d'euros au 30 mai 2016 (avant augmentation de capital).

Contacts Altarea Cogedim

Eric DUMAS, Directeur Financier
edumas@altareacogedim.com, tél : +33 1 44 95 51 42

Catherine LEROY, Relations analystes et investisseurs
cleroy@altareacogedim.com, tél : +33 1 56 26 24 87

Contacts Citigate Dewe Rogerson

Nicolas CASTEX, Relations Presse
nicolas.castex@citigate.fr, tél : + 33 1 53 32 78 94

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent pas faire l'objet d'une offre au public en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.





Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « **États Membres** ») ayant transposé la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE et telle que transposée dans chacun des Etats Membres, (la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les actions ne peuvent être offertes ou vendues dans les États Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Altarea Cogedim n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **FSMA** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) a (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.